

Licenciement pas très orthodoxe

Par Bambounet, le 19/02/2010 à 16:12

Bonjour,

ma belle fille est en passe d'être licenciée mais la manière de procéder ne me semble pas très orhodoxe.

Après une période en CDD il ne lui a jamais établit de CDI

Elle est la seule employée de cette PME depuis 18 mois

Son patron lui a parlé de licenciement soit par mots déposés sur son bureau ou par texto.

Pour l'instant il ne lui a rien signifié. la procédure de lienciement n'a pas encore débutée.

Mais comme il lui reste des congés sur l'année 2009 et 2010 il lui demande de les solder immédiatement.

De plus elle a peur qu'il ne parte à la "cloche de bois" et que lundi il n'y ait plus rien dans le bureau.

Je voulais donc avoir quelques conseils pour ce cas épineux.

1er Point- Est-elle dans l'obligation de prendre ses congés payés?

2ème point-Dans le cas ou son patron est parti sans laisser d'adresse quelles sont les démarches à entreprendre et qui doit-elle contacter lorsqu'elle arrive lundi au bureau? Merci par avance pour toutes vos réponses à ce cas épineux